



## Juge des saisies des rémunérations

Par **ericdaher**, le 26/11/2022 à 05:38

Bonjour

Hier j'ai été convoqué pour une conciliation concernant des loyers impayés à moi et à mon colocataire et vu que mon colocataire est au RSA ils ne peuvent trouver une solution de saisie donc ils ont mis tout les montants sur un seul de nous en ne spécifiant pas du tout le nom de mon colocataire et surtout ne divisant pas le montant dû par deux ....est ce légal?ou faudrait écrire ,si oui à qui

merci de votre réponse

Eric

Par **Marck.ESP**, le 26/11/2022 à 08:04

Bonjour

Dans une colocation, le bail comprend souvent une clause de solidarité.  
Que dit le vôtre ?

Par **youris**, le 26/11/2022 à 10:45

bonjour,

vous payez la totalité de la dette, mais vous pourrez demander le remboursement de sa part à votre colocataire.

s'il est insolvable, vous devrez attendre qu'il revienne à meilleur fortune.

salutations

Par **Visiteur**, le 26/11/2022 à 13:09

Bonjour

Si vous avez un seul bail commun vous êtes solidaires de la totalité du loyer.  
Avez vous un garant ?